

# Révoltes fiscales, affrontements et circulations en AOF: l'insurrection de 1902-1903 en pays Pallaka (Nord Côte d'Ivoire)

*Tax riots, Clashes and Circulations in the French West Africa (AOF): the 1902-1903 insurrection in the country of Palaka (Northern Ivory Coast)*

*Revoltas fiscais, confrontos e circulações na AOF: a insurreiçao de 1902-1903 no país de Pallaka (Norte da Costa do Marfim)*

**Chikouna Cisse\***

---

#### Résumé:

Dans cet article, j'essaie de montrer le lien entre les impositions fiscales et les mouvements de migrations en Afrique noire au temps de la colonisation française. Je m'appuie ici dans ma démonstration, sur le cas des Pallakas du nord de la Côte d'Ivoire, qui furent entre 1902 et 1903 les instigateurs d'une insurrection contre l'ordre colonial afin de protester contre l'impôt de capitation. Pour venir à bout de cette insurrection afin d'éviter un effet de contagion dangereux pour la stabilité de l'ensemble de la colonie, l'administration française opta pour la répression tous azimuts lorsque les négociations avec les insurgés échouèrent. En réponse à l'option armée, ces derniers vont mobiliser une palette large et diversifiée d'actes de défiance dont l'un des plus usités fut l'exode en direction des territoires voisins dans un jeu continu avec la frontière.

---

#### Mots-clés:

Révoltes. Fiscales. Affrontements. Circulations. AOF. Insurrection-Pallaka. Côte d'Ivoire.

---

#### Abstract:

The main objective of this article is to highlight the role of migration as a way to avoid tax collection in the AOF through the study of the Palakas's revolt in 1902-1903. Located northwest of the city of Jula Kong, in northern Ivory Coast, Palaka belongs to the ethnical, cultural and linguistic group Senufo, which is classified according to Maurice Delafossu, Baumann and Wastermann in the voltaic set which includes Ivory Coast, the Upper Volta (Burkina Faso) and French Sudan (Mali). Remembering

---

\* Enseignant-chercheur au Département d'Histoire de l'Université de Cocody-Coté d'Ivoire.

these facts is not fortuitous. It explains the intensity of the circulations performed by the Palaka people - who broke with the colonial order - between the three colonies of the Federation through the support from ancient social networks on both sides of the colonial borders to protest against the hut tax and work. The present study aims primarily to understand the sources of colonial violence, analyzing the implications of implications of the Finance Act of 1900 in terms fiscal pressure which led to a double confrontation between the French and the Palakan insurgents, and between the latter and local leaders. The second strand of this study examines the modes of expression of this tax riot through the intensity of the insurgents' circulation through different territories. It also tested the repressive apparatus of the colonial state, showing the limits of the French model of development.

—————**Key-words:**

Tax riots. Clashes. Circulations. French West Africa. Palaka Insurrection. Ivory Coast.

—————**Resumo:**

O principal objetivo deste artigo é destacar o papel da migração como uma forma de evitar captação fiscal na África Ocidental Francesa (AOF), através do estudo de revolta dos Pallakas entre 1902 e 1903. Localizado a noroeste da cidade de Jula Kong, no norte da Costa de marfim, Pallaka pertence ao grupo etnocultural e linguístico Senoufo que é classificado, segundo Maurice Delafosse, Baumann e Wastermann, no conjunto voltaico que inclui a Costa do Marfim, o Alto Volta (Burkina Faso) e Sudão francês. Relembrar isto não é fortuito. Explica a intensidade das circulações Pallaka – que rompia com a ordem colonial – entre três colônias da Federação e com base em redes sociais antigas de ambos os lados das fronteiras coloniais, para protestar contra a imposto da palhota e o trabalho de carregador. O presente estudo tem como primeiro objetivo entender as fontes da violência colonial, analisando as implicações da Lei das Finanças de 1900, em termos pressão fiscal que levou a um duplo confronto entre, de um lado os franceses e os Pallaka insurgentes, e entre estes últimos e os chefes locais por outro lado. O segundo eixo analisa os modos de expressão desta revolta fiscal que, pela intensidade de circulação dos insurgentes em diferentes territórios, testou constantemente o aparelho repressivo do estado colonial, mostrando os limites do modelo francês de desenvolvimento.

—————**Palavras-chave:**

Revoltas Fiscais. Confrontos. Circulações. África Ocidental Francesa. Insurreição Pallaka. Costa do Marfim.

## Introduction

L'objectif principal de cet article consiste à mettre en lumière le rôle de la migration comme forme d'évitement de l'impôt de capitation en Afrique Occidentale Française(AOF), à travers l'étude de l'insurrection des Pallakas entre 1902 et 1903. Situé au nord-ouest de la métropole *jula* de Kong dans le nord de la Côte d'Ivoire, le Pallaka appartient au groupe ethno-culturel et linguistique sénoufo qui lui-même fait partie selon les classifications de Maurice Delafosse et de Baumann et Wastermann de l'ensemble voltaïque à cheval entre la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta et le Soudan français.

Ce rappel n'est pas fortuit. Il explique l'intensité des circulations des Pallaka en rupture de ban avec l'ordre colonial, entre trois colonies de la Fédération s'appuyant ainsi sur des réseaux sociaux séculaires de part et d'autre des frontières coloniales, afin de protester contre l'impôt de capitation et le portage. La présente étude s'attache d'abord à comprendre les ressorts de la violence coloniale par l'analyse des implications de la loi de finances de 1900, en termes de pression fiscale qui aboutit au double affrontement entre d'une part les Français et les insurgés Pallaka, entre ces derniers et la chefferie locale d'autre part. Le second axe analyse les modes d'expression de cette révolte fiscale qui par l'intensité des circulations des insurgés entre plusieurs territoires, a mis à rude épreuve l'appareil répressif de l'Etat colonial, montrant ainsi les limites du modèle français de mise en valeur.

### *La loi de finances de 1900 et ses implications : pression fiscale et violence aux colonies.*

La loi de finances du 13 avril 1900, en disposant en son article 33 alinéa 1<sup>er</sup> que «*toutes les dépenses civiles et de la gendarmerie sont supportées en principe par les budgets des colonies*»<sup>1</sup>, avait pour vocation principale, l'institution de l'autonomie financière des colonies. L'institution de ce principe connu sous l'appellation de *Self supporting principle* dans le domaine anglais, était devenue aux yeux du législateur français, d'autant plus nécessaire que

L'entretien et le développement du domaine colonial de la France faisaient directement peser sur son budget qui était passé de 42.652.000 francs en 1885 à 79 millions près de dix ans plus tard, en 1895 pour atteindre huit années après, en 1902, près de 116 millions de francs.<sup>2</sup>

L'effectivité de l'autonomie financière des colonies visée par cette loi de 1900, passait ainsi du point de vue de l'administration, par le recours à de nombreuses impositions fiscales, dont la plus connue fut sans doute l'impôt de capitation. Si quelques travaux d'historiens

1. Gouvernement général de l'AOF. Service des Archives. J.B Duvergier, *Collection complète des Lois, Décrets, ordonnances, règlements et avis du conseil d'Etat*, Tome 90<sup>e</sup>, année 1899-1900, Paris, édition Larose. *Loi du 13 avril 1900 alinéa 1<sup>er</sup> portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1900*, p. 456
2. René Pierre Anouma, *Aux origines de la nation ivoirienne (1893-1946)*, vol. I 1893-1946-*Conquêtes coloniales et aménagements territoriaux (1893-1920)*, Paris, l'Harmattan, 2005 p.68

ivoiriens<sup>3</sup> ont été consacrés à cette question, c'est moins pour étudier de façon exhaustive des cas spécifiques de révoltes fiscales, que de s'interroger sur l'opportunité même de l'institution de l'autonomie financière, de définir le cadre réglementaire et les enjeux économiques de cette imposition indirecte. René Pierre Anouma a par exemple montré comment l'autonomie financière amenait les colonies à pratiquer un excès de fiscalité, caractérisé par la recherche systématique des moyens financiers pour faire face à leurs obligations. Elle consacrait le principe de la chasse à l'impôt, légitimait et légalisait, par la suite, la contrainte et la coercition comme système de mise en valeur.<sup>4</sup> Ce sont les arrêtés des 14 et 22 mai 1901 du Gouverneur Clozel qui instituèrent l'impôt de capitation dans la colonie de Côte d'Ivoire. Les modalités de sa perception furent fixées par l'article 2 de l'arrêté du 14 mai 1901 ainsi qu'il suit : les rôles d'impôt sont préparés annuellement par les administrateurs dans chaque cercle ; ils sont transmis au chef-lieu au plus tard dans la première quinzaine du mois de décembre qui précède l'année à laquelle ils sont destinés, pour être soumis à l'approbation du gouverneur en Conseil d'Administration.<sup>5</sup>

Dans la pratique, tel administrateur évaluait le nombre de ses administrés à partir de chiffres transmis par le chef de poste, qui, lui-même le tenait d'un agent politique qui fixait un nombre de fortune, le plus souvent au-dessus de la réalité. Et c'était sur cette base que l'administrateur établissait les rôles de l'impôt qu'il soumettait à l'approbation du gouverneur ; puis une fois acceptés, ces rôles étaient ensuite mis en recouvrement.<sup>6</sup> Maillon essentiel de ce dispositif fiscal, les légitimités traditionnelles furent mises à contribution pour ce qui concerna la phase de recouvrement de l'impôt. L'article 3 de l'arrêté du 14 mai 1901 énonce en effet que l'impôt de capitation sera perçu par les chefs de canton ou de groupement politique, ou par les chefs de village

3. Voir à ce sujet, Anouma René Pierre, *Aux origines de la nation ivoirienne (1893-1946)*, vol. I 1893-1946-*Conquêtes coloniales et aménagements territoriaux (1893-1920)*, Paris, l'Harmattan, 2005, 275p ; Anouma René-Pierre, *Aux origines de la nation ivoirienne*, vol. II, *corset colonial et prise de conscience 1920-1946*, Paris, l'Harmattan, 2005, 364p, Anouma René Pierre, « L'impôt de capitation en Côte d'Ivoire de 1901 à 1918. Modalités et implications d'un instrument de politique et d'économie coloniales. », in *Annales de l'université d'Abidjan, série I, Histoire*, 1975, tome III, pp.121-139 ; Ekanza Simon-Pierre, « L'oppression administrative en Côte d'Ivoire (1908-1920) », in *Bulletin de l'IFAN, Série B*, n°3, 1975, pp.667-684

4. René Pierre Anouma, 2005, op.cit, T1, p.72

5. Journal Officiel de la Côte d'Ivoire (JOI), Arrêté du 14 mai 1901 portant institution d'un impôt de capitation à la Côte d'Ivoire. Mai 1901

6. René Pierre Anouma, 2005, op.cit, p.82

sous la surveillance des administrateurs.<sup>7</sup> Ceux-ci, vont exercer pour les besoins de la cause, une pression optimale sur les populations « indigènes ». C'est ainsi que dans un rapport de 1902, le chef de bataillon, commandant le poste de Dabakala( cercle de Kong) dont relevait le canton Pallaka, indiquait que le reversement de l'impôt et des produits des douanes qui n'était que de 158 francs en 1900, est cette année de 444.000 francs, marquant un progrès énorme et devra être de 500.000 francs environ suivant les prévisions inscrites au budget de 1903.<sup>8</sup> Dans la circonscription de Séguéla, le capitaine Bruyère, commandant la circonscription se réjouissait de constater que l'impôt de 1903 a été complètement acquitté, avec une plus value supérieure à 3000francs. Plus loin, il faisait remarquer que le projet de rôle d'impôt pour 1904 que j'ai fait il y a quelques jours porte respectivement ces taux à of.50 par tête soit : 472.f.50, 962f, 50 et 372f, 50 somme trois fois plus fortes que les précédentes.<sup>9</sup>

Cette pression fiscale tous azimuts provoqua dans nombre de territoires de l'AOF, des révoltes épisodiques, pour la plupart noyées dans le sang par l'administration coloniale. L'insurrection des Pallaka entre 1902 et 1903, jusque là inconnue des historiographes des révoltes fiscales en Côte d'Ivoire se caractérise par sa remarquable organisation sous la houlette de son principal meneur Kologobo, comme le laisse entrevoir la compulsions et l'analyse d'archives coloniales inédites, glanées dans les dépôts d'archives de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Mali. Constituées essentiellement de rapports politiques mensuels et annuels, de notes et télégrammes que s'échangeaient les commandants du cercle de Kong et les gouverneurs de la colonie sur la situation politique et économique de ce cercle, ces archives permettent de reconstituer plus d'un siècle après, la trame historique générale de cette révolte fiscale des années 1902-1903 en pays Pallaka.

- 
7. Journal Officiel de la Côte d'Ivoire (JOI), Arrêté du 14 mai 1901 portant institution d'un impôt de capitation à la Côte d'Ivoire. Mai 1901
  8. Archives Nationales du Mali, 1D154 Notice géographique, historique, topographique, statistique du poste de Dabakala. 1902
  9. ANM 1E83 Fonds ancien Rapports politiques Côte d'Ivoire. Rapport du capitaine Bruyère, commandant la circonscription de Séguéla sur la situation politique des postes de Séguéla et Mankono pendant le mois d'août 1903. Séguéla le 1er septembre 1903

## *L'insurrection Pallaka ou la migration comme stratégie d'évitement de l'impôt de capitation.*

Lorsqu'éclate en 1902, l'insurrection de ceux que Louis Tauxier appelle les Pallaka indépendants<sup>10</sup>, de nombreux cercles du nord de la Côte d'Ivoire et du pays baoulé au centre, sont depuis la fin du XIXe siècle et le contexte d'occupation, en proie à une agitation quasi permanente. Engagée dans un processus de consolidation de l'imperium français, l'administration coloniale doit faire face par ailleurs à un antifiscalisme fortement ancré au sein des populations « indigènes ». Cette posture d'hostilité à l'égard de l'impôt, ne saurait surprendre outre mesure, au regard du difficile contexte économique dans les cercles du nord de la colonie, aux lendemains du passage de Samory Touré à la fin du XIXe siècle, et qui a laissé à sa suite un pays exsangue. Les Français, fait remarquer Catherine Aubertin, arrivent [donc] dans un pays ruiné et vide d'hommes. Le cheptel a entièrement disparu, Kong ne compte plus que 100 habitants.<sup>11</sup> L'insurrection des Pallaka, doit s'appréhender dans ce cadre, au sens camusien du terme, à savoir une opposition de l'esclave à l'ordre qui l'opprime, une sorte de droit à ne pas être opprimé au-delà de ce qu'il peut admettre.<sup>12</sup> Les impôts directs et indirects qui furent exigés des populations paupérisées, aux fins de relever économiquement le pays, provoquèrent alors des courants de mécontentement, qui favorisèrent à leur tour l'émergence de forces centrifuges, dont on peut apprécier la texture, les modalités d'expression et l'intensité à travers les archives coloniales disponibles.

Déjà en 1900, le capitaine Moreau, commandant la circonscription de Séguéla, indiquait que les 5 cantons (Gouaran, Béma, Béreni (tout le sud-ouest de Séguéla), Kanghi et le Nafana) ne nous avaient jamais bien obéi depuis la fin de 1898, date de notre arrivée dans le pays. En décembre 1900, 50 garde-frontières de la garnison de Séguéla ont été envoyés dans le Baoulé, aussitôt ces cantons refusent de payer leur impôt...<sup>13</sup> En février 1901, le commandant du cercle de Kong dans un

10. Par opposition aux Pallakha du Sikholo, installés au nord-ouest de Kong et qui furent soumis aux dyula de Kong contrairement à leurs congénères à savoir les Pallakas indépendants installés quant à eux au nord-est de l'ancienne métropole dyula. Pour plus de détails, voir Louis Tauxier, *Les Etats de Kong (Côte d'Ivoire)*, Paris, Karthala, 2003, 254p

11. Catherine Aubertin, « Histoire et création d'une région « sous développée ». Le nord ivoirien », in *Cahiers ORSTOM., Série Sciences Humaines*, vol.6, n°1,1983, p.26

12. Albert Camus, *L'homme révolté*, Paris, Editions Gallimard, 1951, 133<sup>ème</sup> Edition, p.2

13. ANM 1E83 Fonds ancien, Poste de Séguéla, Rapport du capitaine Moreau, commandant la circonscription de Séguéla sur la situation politique des postes de Séguéla et

télégramme adressé au gouverneur de la colonie décrit une situation insurrectionnelle dans le poste de Séguéla:

Capitaine Moreau, [écrit-il], m'informe qu'il a visité 28 janvier avec 46 fusils villages...Bobo à 6 kilomètres sur Séguéla et chef-lieu du Bebala afin vérifier sur intentions pacifiques. Avait annoncé visite, a trouvé village abandonné précipitamment, hommes en armes, 400 environ, formaient 2 groupes occupant position défensive à sortie du village. Est resté une heure pour marquer force, puis est rentré à Séguéla. Avec moins d'hommes, aurait été attaqué. Dès que a su mouvement Koumana à 4 kil. Sud de Bobo, a pris les armes et a posté du monde sur les routes de Koumana, 200 à 300 fusils. Impôt ne rentre pas. Arriéré 1900 pas payé. Réduction effectif de Séguéla a fait rompre relations à 7 chefs canton sur 15.<sup>14</sup>

Ailleurs, le village de Tou de Dérékro du canton des Tous Ahris limitrophe du Baoulé, a refusé de payer son impôt dont le montant est de 300 francs.<sup>15</sup> Plus loin, le commandant du cercle de Kong, fait allusion à un triangle formé à l'ouest par le Diamala, à l'est par le Mango, et au Sud par l'itinéraire Bretonnet, toute une région insoumise assez importante, habitée par une tribu baoulé, les Abé Aguié qui n'a encore jamais reconnue notre autorité et ne paie pas par conséquent l'impôt.<sup>16</sup>

Ces différents mouvements de révolte contre l'impôt de capitation revêtirent plusieurs formes dans leur mode d'expression. Celles-ci allèrent des fausses déclarations de certains chefs de cantons et de villages sur les statistiques réelles concernant le nombre d'habitants de leur ressort territorial (cas du district de Dabakala), à la mauvaise volonté d'autres, à l'image du chef de Gouaran(circonscription de Séguéla). Invité à venir se présenter au nouveau commandant de circonscription, celui-ci s'était contenté d'envoyer un représentant, prétextant une maladie. Il reçut l'ordre de venir en personne à Séguéla, s'y rend, mais au lieu de rentrer chez lui pour rassembler les travailleurs et préparer la rentrée de l'impôt, il s'attarde aux environs de Séguéla à Monguaran se contentant d'envoyer dire à son canton qu'il fallait préparer l'impôt.<sup>17</sup>

---

Mankono pendant le mois de janvier 1903

14. ANS 2G1/30 Côte d'Ivoire. Rapports politiques mensuels. Télégramme, Dabakala, 11 février 1901 à Gouverneur à Bingerville.
15. ANM 1E83 Fonds ancien Année 1903/ Mois de juin. Postes de Dabakala et Groumania. Copie du rapport politique
16. ANM 1E83 Fonds ancien. Circonscription de Dabakala, Année 1903. Mois d'août. Copie du rapport politique
17. ANM 1E83 Fonds ancien. Poste de Séguéla. Rapport du capitaine Moreau, comman-

Ailleurs, la révolte fut inspirée et conduite par quelques meneurs dont Aba Diané, le chef provisoire du Groumania qui a refusé et empêché plupart chefs et notables Anno de venir le 12 février ici pour traiter commandement définitif, organisation et impôt du pays.<sup>18</sup>

L'insurrection Pallaka au regard de ce qui précède, s'inscrit donc dans le cadre d'une défiance quasi générale observée chez les populations de la Côte d'Ivoire à l'égard de l'impôt de capitation. Dans le cas précis du cercle de Kong, le commandant du cercle, le chef de bataillon Ansaldi note dans son rapport de février 1902 que

Dans le pays de Kong, l'attitude des chefs s'est modifiée sensiblement depuis quelque temps. Ils ne semblent pas vouloir comprendre que la perception de l'impôt se répète annuellement...Ce mouvement n'a rien d'inquiétant, tout rentrera dans l'ordre avec un peu de fermeté et c'est ce qui a été recommandé au chef de poste.<sup>19</sup>

Une attention particulière est accordée à la situation dans le pays Pallaka qui semble être l'épicentre de la révolte dans le cercle de Kong. Inquiet de l'agitation chez les Pallakas, le chef de bataillon Ansaldi note toutefois avec un brin d'optimisme:

Ainsi qu'il a été dit dans le rapport mensuel de janvier, des émissaires dévoués ont été envoyés chez les Pallakas, limitrophes du pays de Kong, qui avaient fait le vide devant la tournée du capitaine Delacou. Kologobo, signalé comme le principal agitateur est déjà en route pour Dabakala ; sa venue témoigne d'une tournure d'esprit toute différente de celle qui animait ces gens, il y a peu de temps, et il y a tout lieu d'espérer que cette petite peuplade, si remuante, si inquiétante se trouvera bientôt amenée, tout pacifiquement, sur le même pied de soumission que tous ses voisins, de même race, les Sénoufos et les Tagouanas.<sup>20</sup>

Mais la rencontre de mars 1902 à Dabakala entre Kologobo et les autorités en vue d'amener ce dernier à résipiscence se solda par

---

dent la circonscription de Séguéla sur la situation politique des postes de Séguéla et Mankono pendant le mois de janvier 1903

18. ANS 2G1/30 1901 Côte d'Ivoire. Rapports politiques mensuels. Télégramme, Dabakala, 11 février 1901. Cercle de Kong à Gouverneur Bingerville.
19. ANM 1E83 Fonds ancien. Rapport du chef de bataillon Ansaldi sur la situation dans le cercle de Kong. Dabakala, le 28 février 1902
20. ANM 1E83 Fonds ancien. Rapport du chef de bataillon Ansaldi sur la situation dans le cercle de Kong. Dabakala, le 28 février 1902



un échec. Le commandant du cercle de Kong fut bien obligé de reconnaître que :

Les mécontents dans le pays sont les plus forts ; ils refusent absolument de payer l'impôt et ont menacé de mort ceux des leurs qui nous avaient servi d'intermédiaires, s'ils renouaient la moindre relation avec nous...Ceux même d'entre eux comme Amené qui jusqu'à présent passaient pour être peu inquiétants ou indifférents prennent ouvertement position contre nous, refusent de se rendre à nos appels et déclarent qu'ils attendent tranquillement la guerre. Des menaces auraient même été proférées contre le poste de Kong.<sup>21</sup>

La proximité du canton Pallaka avec ceux de la circonscription de Bandama, mais surtout les villages Bambara du pays de Kong, ne manqua pas en outre d'inquiéter l'administration coloniale. Ansaldi estima en effet, qu'ils trouveraient chez ces derniers toujours désireux d'échapper à la vieille autorité des chefs dioulas de Kong et par suite à la nôtre, un terrain des plus favorables à un mouvement de révolte qui prendrait alors des proportions trop considérables pour les forces dont nous disposons dans ce pays. La seule solution pour le moment poursuit-il, serait une courte mais énergique tournée dans le pays, afin de s'assurer une fois pour toutes les meneurs et s'en débarrasser. C'est la mission qui fut confiée au capitaine Delacou qui a reçu l'ordre de parcourir le pays Pallaka à la tête de 55 fusils. Cette tournée se solda par un nouvel échec. Le rapport spécial du commandant Ansaldi transmis le 12 février 1902 au gouverneur Clozel indique que

M. le capitaine Delacou s'est promené dans tout le pays Pallaka, sans but semble-t-il arrêté à l'avance. Disposant d'une force suffisante pour remplir la mission dont il était chargé, il n'a rien fait pour arrêter Facouba et en rentrant après avoir librement laissé partir Kologobo, qui s'était présenté à lui, il indiquait ce qu'il y aurait à faire pour le reprendre et refaire sa tournée plus utilement. Aussi, le résultat prévu ne s'est pas fait attendre. Le nombre de Pallakas hostiles à notre autorité n'a fait qu'augmenter et ils en sont venus à se déclarer ouvertement contre nous menaçant même de mort tous ceux qui iraient le trouver de notre part.<sup>22</sup>

---

21. ANM 1E83 Fonds ancien. Rapport de Monsieur le chef de Bataillon Ansaldi commandant le cercle de Kong sur la situation politique du cercle pendant le mois d'avril 1902

22. ANM 1<sup>E</sup>83 Fonds ancien. Rapport d'ensemble du chef de bataillon Ansaldi, commandant le cercle de Kong sur les résultats militaires obtenus dans le territoire placé sous ses ordres pendant l'année 1901-1902. Dabakala le 18 août 1902

Ansaldi conclut son rapport en plaidant pour une action énergique et prompte dont le but était d'empêcher les pays voisins de suivre un si fâcheux exemple. Elle a été autorisée par une dépêche (n°75) du commandant des troupes en date du 20 mai 1902. C'est ainsi qu'une nouvelle tournée cette fois sous les ordres des lieutenants Schiffer et Demoulin, se rendit en pays Pallaka. La stratégie adoptée par les stratèges de l'administration consista à prendre les insurgés en tenailles, en attaquant de deux côtés à la fois par deux détachements venant l'un du nord et l'autre par le sud sous les ordres des lieutenants Schiffer et Demoulin, qui devaient se rencontrer en plein centre rebelle. Un petit détachement venant du Bandama fut destiné à couper toute retraite aux insurgés. Stratégie payante puisqu'une vingtaine de jours de chasses-croisés entre les deux détachements armés et les insurgés Pallakas, aboutirent à l'arrestation outre du principal meneur Kologobo, d'autres leaders de l'insurrection à savoir Amené, Facouba, Nandio et Samba, pris par une petite patrouille au moment où ils essayent de pénétrer dans un village à la faveur de l'obscurité. Mais les deux premiers (Amené et Facouba)<sup>23</sup>, sachant bien le sort qui les attendait ont préféré se faire tuer que de tomber vivants entre nos mains.<sup>24</sup> Triomphateur, le commandant du cercle de Kong conclut à la fin de l'insurrection, dans son rapport du mois de juin 1902. La tournée de police exécutée par M. le lieutenant Schiffer chez les Pallakas, écrit-il, est rentrée à Kong après avoir complètement atteint le but qui lui avait été assigné. La soumission du pays est complète... L'impôt est complètement rentré ; il a été payé pour les 4/5 en espèces...<sup>25</sup>

L'agitation continuant malgré la tournée Schiffer, l'administration décida de sévir pour l'exemple. Condamné à mort par le tribunal indigène, le 27 juillet 1902, Kologobo le principal meneur de l'insurrection est exécuté le 13 août au matin.<sup>26</sup> La rapidité avec laquelle cette exécution eut lieu, renseigne sur la volonté de l'ordre colonial, de désorganiser l'insurrection en la privant de son maître à penser. Le

23. C'est nous qui soulignons

24. ANM 1<sup>E</sup>83 Fonds ancien. Rapport d'ensemble du chef de bataillon Ansaldi, commandant le cercle de Kong sur les résultats militaires obtenus dans le territoire placé sous ses ordres pendant l'année 1901-1902. Dabakala le 18 août 1902

25. ANM 1E83. Fonds ancien. Rapport du chef de bataillon Ansaldi commandant le cercle de Kong sur la situation politique du cercle pendant le mois de juin 1902 Dabakala, le 30 juin 1902

26. ANM 1E83. Fonds ancien. Circonscription de Bandama. Poste de Koroko. Situation politique en août 1903. Dabakala, le 12 août 1903, le chef de bataillon, commandant le cercle de Kong.

repli constaté chez les Pallakas quelques semaines après l'exécution de Kologobo, fut considéré par l'administration comme la fin du mouvement de révolte. Ce fut une erreur d'appréciation qui fut d'ailleurs reconnue par le commandant du cercle de Kong dans son rapport du mois de février 1903 :

Les renseignements fournis dans le rapport mensuel du mois de décembre 1902 au sujet des Pallakas, [fait-il remarquer], ont depuis l'envoi de cette pièce, été reconnus inexacts. Semignan, le chef de canton Pallaka, qui avait été autorisé, par M. Le commandant du cercle de Kong à parcourir son pays, en compagnie d'un certain nombre d'hommes armés, dans le but de provoquer la soumission des dissidents n'a pas obtenu de sa tournée, tous les résultats qu'il en espérait.<sup>27</sup>

C'est qu'engagés dans une double contestation de la légitimité de leur chef Semignan Yéo et de l'institution de l'impôt de capitation, les Pallakas firent échec à toutes les tentatives visant à les apprivoiser, grâce à leur extrême mobilité qui leur permit d'opérer ce que Guy Rocher appelle un « phénomène de repliement. »<sup>28</sup> Cela se traduit par diverses formes implicites de refus du système colonial, « soit par un retour à des valeurs ou à des institutions traditionnelles, soit par la fuite hors des réalités immédiates. »<sup>29</sup>

Aussi, tirant les leçons de l'attaque de juin 1902, les insurgés Pallakas pour éviter toute nouvelle prise en tenailles, choisirent-ils d'éclater l'insurrection en différents pôles d'action, en formant trois groupes distincts : un sur les confins du Niarafoulo, un autre sur les limites du Nafana(Kong) et un troisième dans la brousse même du canton Pallaka. Si le relief du pays constitué principalement de hautes herbes entre Koumballakoro et Tintalla (environ 56 kilomètres), avec une simple piste pour piétons et cavaliers, offrait un cadre naturel qui rendait quelque peu difficile la chasse aux éléments de ce troisième groupe, le choix des deux premiers sites en revanche, révèle l'ingéniosité des insurgés. Importants cantons du cercle de Kong et éloignés du centre de décision du cercle à savoir Dabakala, ils constituèrent pour les insurgés Pallakas des bases-arrière stratégiques. Ils pouvaient ainsi s'y

27. ANM 1<sup>er</sup>83 Fonds ancien. Poste de Bandama. Rapport politique, mois de février 1903. Dabakala, le 14 mars. Le chef de bataillon, commandant le cercle de Kong.

28. Guy Rocher, *Introduction à la sociologie générale. Tome 3. Le changement social*, Paris, Editions HMH, 1968, p.236, (318p)

29. Ibidem

replier en s'appuyant sur des réseaux économiques, sociaux et familiaux historiques de part et d'autre des frontières coloniales. Celles-ci, vont alors fonctionner comme de véritables « zones-de-parenté »<sup>30</sup>, facilitant du coup, les circulations des insurgés Pallaka entre les colonies de la Côte d'Ivoire, du Haut-Sénégal-Niger et de la Haute-Volta, tout en leur servant de canaux d'informations leur permettant d'anticiper sur les intentions de l'administration.

Dans son rapport de février 1903, le commandant du cercle de Kong, note à cet effet, qu'il est à présumer que les groupes constitués sur les confins du Niaraoulo et du Nafana reçoivent en sous-main, sinon des renseignements tout au moins un accueil plutôt bienveillant de la part de certains chefs de villages de ces cantons, si ce n'est des deux chefs de cantons eux-mêmes qui ne les verraient, peut-être pas sans déplaisir se joindre à eux.<sup>31</sup> Dans le Nafana, près de Kong, c'est presque sur l'invitation de ce chef de canton que les Pallakas y ont émigré et ne sont pas encore tous rentrés dans leur ancien pays, malgré les ordres soumis à cet effet.<sup>32</sup> Incapable de venir à bout par les armes d'une insurrection qui se déploie avec autant de volatilité, l'administration escomptera avoir les insurgés à l'usure en cherchant à les affamer. Aussi, le commandant Ansaldi informa-t-il le Gouverneur Clozel que

D'après les renseignements obtenus, ces dissidents n'auraient pas encore commencé à cultiver en groupe autour de leurs nouveaux emplacements et ne posséderaient comme vivres, que le restant de leur récolte de l'an passé. C'est-à-dire fort peu. Ces approvisionnements seront presque entièrement épuisés avant l'hivernage ; d'autre part, l'ordre a été donné aux chefs de cantons dont les territoires touchent au pays Pallaka d'arrêter tous les dissidents qui seraient aperçus sur les marchés cherchant à se procurer des vivres. Si ces instructions sont ponctuellement suivies, il se produira chez ces Pallakas, un moment de grande détresse, qui les amènerait très probablement à se soumettre<sup>33</sup>

30. Nous empruntons cette formule à Catherine Coquery-Vidrovitch, in « Les débats actuels en histoire de la colonisation », in: Tiers-Monde. 1987, tome 28, n°112. *Les débats actuels sur le développement*. p.783

31. ANM 1E83 Fonds ancien. Poste de Bandama. Rapport politique, mois de février 1903. Dabakala, le 14 mars. Le chef de bataillon, commandant le cercle de Kong.

32. ANM 1E83 Fonds ancien. Rapport politique du mois de décembre 1902. Cercle de Kong

33. ANM 1E83 Fonds ancien. Poste de Bandama. Rapport politique, mois de février 1903. Dabakala, le 14 mars. Le chef de bataillon, commandant le cercle de Kong.

Les insurgés répondirent à ces tentatives d'étouffement, en créant les conditions de leur autonomie économique, marquant nettement leur volonté d'inscrire leur action dans la longue durée, contrairement aux prévisions de l'administration. C'est ainsi que ceux d'entre eux, ayant choisi de demeurer dans le canton se signalèrent par une grosse activité commerciale. Ils créèrent un marché, à Dabla, près de Yarabélé, que les habitants du canton voisin, le Niarafoulo, fréquenteraient assez volontiers. Enfin, ces mêmes Pallakas, note l'administration, se rendraient souvent au marché de Goutogho, près de Soukholo (région de Kong), pour y écouler du caoutchouc en assez grande quantité. D'autres en revanche quittèrent leur pays, pour aller s'établir dans les colonies voisines, notamment dans le Sindou (cercle de Bobo-Dioulasso), où ils entreprirent de construire, un gros village nommé Fourgoula, près de Oaérimébougou, appelé anciennement Solodugou.<sup>34</sup>

Cette propension à l'émigration observée chez les insurgés Pallakas afin de se soustraire de l'acquittement de l'impôt de capitation, va constituer l'onde de choc de l'insurrection qui provoqua des répliques dans les cantons et cercles avoisinants, sur fond de flots migratoires allant crescendo, au grand dam du colonisateur qui craignait un effet domino. Le capitaine Valfomba, commandant la circonscription de Bandama se fit l'écho de cette inquiétude dans son rapport de juillet 1903 en faisant remarquer à l'intention du gouverneur de la colonie que

Si l'on n'y remédie bientôt, il est à craindre que ce mouvement de résistance, faisant tache d'huile, ne s'étende petit à petit, à d'autres localités du pays Pallaka.<sup>35</sup>

Les localités environnantes du Pallaka, n'hésitèrent pourtant pas bientôt à imiter les insurgés. Le District du Mango en pays Baoulé, devint pour ainsi dire, le refuge de tous les mécontents du Mango. Ils savent qu'ils y sont à l'abri des revendications légitimes de leurs chefs et surtout qu'ils n'auront pas d'impôt à payer, ni de porteurs à fournir.<sup>36</sup> Le rapport du mois de juillet 1903, fait cas d'une cinquantaine d'habi-

---

34. ANM 1E83 Fonds ancien Dabakala, le 12 août 1903, le chef de bataillon, commandant le cercle de Kong. Circonscription de Bandama. Poste de Koroko. Situation politique en août 1903

35. ANM 1E83 Fonds ancien. Circonscription de Koroko(Bandama). Rapport de M ; le capitaine Valfomba, commandant la circonscription de Bandama sur les événements politiques survenus dans le courant du mois de juillet 1903

36. ANM 1E83. Fonds ancien. Circonscription de Dabakala, Année 1903. Mois d'août. Copie du rapport politique

tants des cantons de Naouéllé mécontents d'être astreints à travailler à la réfection du campement de Nouéllé Koro, et qui ont quitté le pays et sont partis s'installer dans le Sindou (cercle de Bobo-Dioulasso) chez les Ouaérinés. Dans le canton de Niarafulou qui touche au pays Pallaka, les habitants de certains villages ont tendance à imiter leurs voisins. C'est ainsi que le chef du village de Lalougo (localité du Niarafulou), invité à se rendre à Koroko pour fournir les renseignements statistiques demandés n'a tenu aucun compte de cet ordre. Le chef a donné asile à de nombreux Pallakas dissidents, et c'est probablement à cette circonstance, note l'administration, qu'il faut attribuer les velléités d'indépendance qu'il montre.<sup>37</sup>

Mauvaise nouvelle pour l'administration, le chef Sémignan dut faire face à une contestation des sujets qui lui étaient pourtant restés fidèles dans la tourmente. Si le chef Pallaka, réussit en effet à verser tout l'impôt de capitation de son canton soit 1.400 fr.00, il convient d'inclure dans ce total, les sommes que devaient remettre les dissidents. Or ceux-ci n'ayant rien voulu donner, il s'ensuit que tout le poids de l'impôt est retombé sur les Pallakas soumis. D'où mécontentement chez ceux-ci et exode de quelques uns. Une vingtaine d'entre eux, indique le rapport politique du mois de mars 1903, sont partis s'installer dans le canton de Naouéllé, district de Bandama, et une vingtaine d'autres, dans le canton de Diarafulou, cercle de Sikasso, colonie du Haut-Sénégal et Moyen-Niger. La perception de l'impôt de capitation par les chefs de canton a provoqué l'émigration de quelques habitants, qui ont espéré, par ce moyen, échapper au paiement de cet impôt. Quelques mois auparavant, dans le canton de Naouéllé, 3 petits villages comprenant ensemble une cinquantaine d'individus sont allés s'établir, dès qu'ils ont eu vent qu'on allait réclamer l'impôt de capitation, dans le canton de Bakouéra, cercle de Sikasso, colonie du Haut-Sénégal et moyen-Niger.<sup>38</sup> Dans un autre contexte et bien plus tard, en 1928, la migration sera le mode opératoire favori des insurgés Awandji au Gabon qui sous la houlette du chef de terre Wondo, entreprirent de protester contre l'impôt et le travail forcé. Gilchrist Anicet Nzenguet Iguemba a montré, comment du fait de ce mouvement insurrectionnel, les recouvrements d'impôt devenaient entre 1928 et 1929 presque impossibles dans la zone en rébellion. Les fuites

37. ANM 1<sup>er</sup>83 Fonds ancien. Circonscription de Koroko(Bandama). Rapport de M ; le capitaine Valfomba, commandant la circonscription de Bandama sur les évènements politiques survenus dans le courant du mois de juillet 1903

38. ANM 1<sup>er</sup>83 Fonds ancien. Circonscription de Bandama/ Rapport politique du mois de mars 1903

et les dérobades entraînent des irrégularités dans les recensements et les recouvrements fiscaux.<sup>39</sup>

Dans le cas de la Côte d'Ivoire et en attendant que des travaux ultérieurs déterminent l'impact de ces migrations sur les recettes fiscales de la colonie, on peut en revanche mesurer l'ampleur de l'hémorragie démographique dans le canton Pallaka, à travers les conclusions du rapport de mai 1903, malgré une énième tentative de conciliation sous les auspices du chef Sémignan Yéo. L'échec de la rencontre entre le dignitaire Pallaka et les insurgés, décida un certain nombre de ceux-ci à quitter le pays pour gagner la brousse. Une portion des habitants de Varabelé (village dissident) est partie s'installer dans le cercle de Sikasso (colonie du Haut-Sénégal et du Moyen-Niger), d'autres se sont réfugiés dans le territoire de Kong, et enfin, les habitants des villages jusque là soumis à Sémignan, ont abandonné leurs cases et gagné la brousse. Il ne reste plus actuellement, dans le canton Pallaka, rapporte le commandant du cercle de Kong, qu'un seul village habité ; celui où réside Sémignan lui-même.<sup>40</sup>

Consciente de cette impopularité croissante du chef Pallaka, l'administration coloniale décida d'une nouvelle répartition des villages Pallakas dans le but de désarticuler l'insurrection, sans pour autant désavouer complètement Sémignan Yéo, qui lui est resté loyale. C'est ainsi que le groupe de villages comprenant Koumbala Koro, Koumbala Nambaira, Koumbala Pétron, Koumbala Ardjonna, Koumbala Katinonnara, Koumbala Nomo, Diénora, Naguéré et les petits villages de cultures qui en dépendaient et qui restèrent fidèles à Sémignan, furent laissés sous l'autorité directe de ce dernier. Un autre groupe rattaché au canton de Niarafoulo, fut placé sous les ordres du sieur Naoua, chef de ce canton. Il s'agit de tous les villages des groupes de Diéribélé ou Diélilé, au sud-est des monts de Lalougo, ainsi que le groupe des Ouens ou Djimbala, de telle sorte que la nouvelle limite des Niarafoulo, au sud-est soit représentée désormais, d'une façon générale, par les rivières Ouarga, Lakono et Laréba qui sépareront ce canton du pays de Kong. Enfin, dans le canton de Nafana, les villages de Tiobélé, Batiélé, Tougouaban, Outo, Sérikoroba d'où il résultera que les rivières Ouarga et Lakono, jusqu'à leur confluent avec le Léraba formeront la limite entre les Niarafoulo et le pays de Kong. Ces deux

39. Gilchrist Anicet Nzengué Iguemba, *Colonisation, fiscalité et mutations au Gabon, 1910-1947*, Paris, l'Harmattan, 2005, p.192

40. ANM 1<sup>er</sup>83 Fonds ancien. Circonscription de Bandama. Situation politique pendant le mois de mai 1903. Koroko, le 31 mai 1903, le commandant de circonscription

derniers groupes de villages sont habités par les Pallakas dissidents.<sup>41</sup> La volonté de briser les connexions entre les insurgés Pallakas et les cantons voisins afin d'éviter l'effet de contagion, est bien perceptible à travers ce réaménagement territorial. Vers la fin de 1903, on peut considérer que l'insurrection Pallaka s'est essoufflée, laissant en dehors des limites du canton, de milliers de ses habitants qui fuyant l'impôt de capitation, ont choisi d'élire domicile de façon définitive dans les cantons voisins et certains cercles des colonies limitrophes du Haut-Sénégal et Niger et de la Haute-Volta).

L'épilogue de 1903 ne signifia pas pour autant la soumission définitive du pays Pallaka puisqu'une autre révolte fiscale éclata en 1948, qui autorise à parler d'une tradition de contestation devenue une identité remarquable de ce peuple sénoufo. Connue sous le nom de « l'affaire Sikali », l'insurrection de 1948 concerna le village Allamandioukaha, où huit notables sous la conduite de Sikali Yéo refusèrent de payer l'impôt de capitation. L'étude fouillée de Ouattara Tiona<sup>42</sup> consacrée à cette insurrection, permet de comprendre la genèse et les enjeux de cette nouvelle contestation fiscale, où les rivalités internes entre dignitaires locaux et les intrigues de l'administration, se mêlèrent pour transformer la chasse au rebelle Sikali Yéo, en une opportunité pour briser la montée du mouvement nationaliste RDA (Rassemblement Démocratique Africain), au crépuscule de l'ère coloniale.

### *Conclusion*

Que retenir fondamentalement au terme de cette étude sur la révolte fiscale en pays Pallaka entre 1902 et 1903 ? Assurément, les difficultés éprouvées par l'Etat colonial à venir à bout d'une insurrection « indigène » malgré sa suprématie militaire, autorise à dépasser la vision réductrice d'un rapport univoque et dominateur qui a souvent fait l'impasse sur le rôle tenu par les colonisés dans les processus historiques qui ont déterminé leur destin individuel et/ou collectif. L'insurrection Pallaka de 1902-1903 contre l'impôt de capitation, fut illustrative à cet effet. A la forte pression fiscale exercée par l'administration coloniale en Côte d'Ivoire pour les besoins de l'autonomie

41. ANM 1<sup>E</sup>83. Circonscription de Bandama. Situation politique pendant le mois de novembre 1903. Poste de Koroko. Dabakala, le 14 décembre 1903, le chef de bataillon, commandant le cercle de Kong, le commandant Sicre.

42. Ouattara Tiona, « Le RDA et la répression coloniale : l'exemple du canton Pallaka (pays sénoufo) », in RDA 40 ans. Actes du colloque international de Yamoussoukro-18-25 octobre 1986, Tome 1. Communications, Abidjan, CEDA, 1987, pp.358-365



financière, les insurgés servis par leur parfaite connaissance du pays, répondirent en mobilisant différents répertoires de refus, dont le plus usité fut la migration alors conçue comme un moyen de survie dans un contexte de domination coloniale. Les célèbres révoltes dans le Beledougou (Soudan français) en 1915 et en pays Bobo (Haute-Volta) en 1916, contre le recrutement forcé des troupes (imposition fiscale directe), répondront de cette même stratégie de la fuite, comme alternative à la violence coloniale.

Cette révolte fiscale des Pallakas, fut grosse d'un autre enseignement : elle a en effet montré les limites du modèle français de mise en valeur fondé sur la coercition. En plus de l'impôt de capitation de nombreuses autres impositions comme le portage, le travail forcé, la réquisition etc., ont fini par faire de la colonisation française, une entreprise mal vécue par les peuples conquis. C'est pourquoi finalement, dans l'imaginaire collectif en AOF et en Côte d'Ivoire en particulier, la suppression du travail forcé intervenue en 1946 fut assimilée à la fin de l'institution qu'était l'impôt de capitation. Ce fut moins une confusion entretenue à dessein, que l'expression de l'empressement des populations « indigènes » d'en finir avec cette forme d'imposition indirecte. Sa perception en effet, reste l'un des symboles les plus marquants de l'exercice de la violence coloniale dans les possessions françaises d'Afrique, et une clé pour comprendre la dynamique de la distribution spatiale des communautés en Afrique de l'ouest au temps des colonies sur fond de migrations tous azimuts.

Révoltes fiscales,  
affrontements et  
circulations en AOF:  
l'insurrection de 1902-  
1903 en pays Pallaka  
(Nord Côte d'Ivoire)